

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-130, Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en prorogeant la Loi du 30 juin 1973 au 30 juin 1976.

M. Davis, appuyé par M. MacEachen, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-131, Loi concernant la faune du Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure ayant trait aux animaux sauvages du Canada; prévoyant des accords avec le gouvernement d'une province, avec des administrations municipales, des organisations ou avec des personnes, relativement à des programmes et mesures de conservation et de meilleure connaissance des animaux sauvages ainsi qu'à des recherches sur ces animaux de même qu'à la répartition du coût de ces programmes et mesures; prévoyant l'achat, l'acquisition ou la location de terres; prévoyant que toutes les dépenses faites pour l'application de la loi seront acquittées par prélèvement sur les crédits affectés par le Parlement; et prévoyant des dispositions pour appliquer la loi.

La Chambre reprend le débat sur la motion, telle que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les membres du comité spécial et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 65(5) du Règlement de la Chambre des communes.

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins; de siéger pendant les ajournements de la Chambre; de faire rapport à l'occasion et de faire imprimer de jour en jour les documents et

témoignages qu'il juge utiles; de déléguer à des sous-comités l'un quelconque ou la totalité de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; de retenir les services d'avocats, de comptables et du personnel technique et de bureau qu'il juge nécessaire.

Sur la proposition d'amendement de M. McGrath, appuyé par M. Hellyer,—Que la motion soit modifiée en ajoutant immédiatement à la suite du troisième paragraphe, ce qui suit:

«Que ledit Comité devra présenter son rapport final avec recommandations en moins de trois mois depuis la date de son institution.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Harney, appuyé par M. Symes,—Que l'amendement soit modifié en retranchant les mots «en moins de trois mois depuis la date de son institution» et en les remplaçant par ce qui suit:

«une fois son enquête terminée, il devra présenter un rapport intérimaire avec recommandations de prendre les mesures qui s'imposent, et ce, en moins de deux mois depuis sa première réunion.»

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15 (4) du Règlement)

(Avis de motions)

M. Ellis, appuyé par M. Kempling, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour porter à \$75,000 le montant maximum d'un prêt. (Avis de motion n° 2).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que tout vote par appel nominal pour disposer de toutes les questions maintenant devant la Chambre soit différé à demain et pris en considération comme premier ordre sous la rubrique des Ordres inscrits au nom du gouvernement, alors que l'on procédera sur-le-champ à la mise aux voix des amendements et des sous-amendements dont la Chambre est saisie.

Le débat reprend sur la motion, tel que modifiée, de M. Gray appuyé par M. MacEachen,—Qu'un comité spécial de cette Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix de l'alimentation au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent ces tendances.

Que les 20 membres de la Chambre des communes qui seront désignés ultérieurement par la Chambre soient les